

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

11 mars 2011 - 9h30

Ham

Compte-rendu

Le 11 mars 2011, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 9h30 dans les locaux de la ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
- Collège des usagers (11 membres)
- Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)

Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

La séance de la CLE est ouverte à 9h45.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs »
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt
Monsieur André SALOME	Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois
Monsieur Xavier PAMART	Gérant de la SCEA du Moulin
Monsieur Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Monsieur Frédéric FLORENT-GIARD	DDTM de la Somme
Monsieur Pierre MOROY	DISEMA de la Somme
Monsieur Patrice DELAVEAUD	MISE de l'Aisne
Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Messieurs Bernard CHANTRELLE et Bernard WLODARCZYK	Voies Navigables de France (subdivision de Saint-Quentin et Péronne)
Monsieur Frédéric COURTOIS	ONEMA de la Somme
Madame Denise LEFEBVRE	Vice-présidente au patrimoine naturel, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin
Madame Maryline VERNET	FDAAPPMA 80
Monsieur Johann BELDAME	Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Madame Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
Monsieur Jean-François BLONDEL	Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Gaston CAMUS	Représentant de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Caroline ROHART	Animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Combles	Monsieur Bernard LENGLET
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste	Monsieur Daniel DERLY
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu	Monsieur Alain SCHIETTECATTE
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt	Monsieur Alain CARRIERE

Etaient excusés :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Jean-Marc BASSAGET	Sous-Préfet de Péronne
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
Monsieur François VEILLERETTE	Conseiller Régional de Picardie
Monsieur Pierre GEORGET	Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Roland RENARD	Conseiller Général du canton de Saint-Simon
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Monsieur Jean LEFEVRE	Maire de Saint-Simon
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Monsieur Dominique ROUART	Directeur délégué de la société LUNOR distribution
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Madame Evelyne GADROY	Présidente de l'Office du Tourisme Haute Somme
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme
Madame Lucie MATHIEU-COUSAERT	Conseil Général de l'Aisne

Etaient absents :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller Général du canton de Roisel
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller Général du canton de Guiscard
Monsieur Jacques MERLIER	Maire de Mesnil Saint-Nicaise
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin représenté par la DREAL Picardie	
Office National de la Chasse	
Conseil Général de la Somme	
Conseil Général de l'Oise	

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

Ordre du jour

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 15 juin 2010
- ② Le rôle de la CLE (DISEMA de la Somme)
- ③ L'état des lieux/diagnostic du SAGE Haute Somme
- ④ Les tendances d'évolution du territoire et le choix de la stratégie
- ⑤ Questions diverses/Perspectives : les projets en cours

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site Internet de l'AMEVA :

<http://ameva.org> : rubrique « Nos missions » → SAGE → SAGE Haute-Somme

Préambule

Monsieur LENGLET remercie les participants de leur présence, ainsi que la ville de Ham qui accueille les membres de la CLE dans ses locaux.

Il rappelle que les membres de la CLE se réunissent aujourd'hui pour la septième fois depuis l'installation de cette instance et souligne le travail effectué jusqu'à ce jour. L'outil qu'est le SAGE permet aux acteurs de l'eau de la Haute Somme de travailler dans la concertation et d'initier des projets allant dans le sens de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels. Les commissions thématiques se réuniront en mai/juin prochain afin de travailler plus précisément sur les scénarios tendanciels du SAGE.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE de juin 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

2. Rappel du rôle de la CLE

Monsieur MOROY de la DISEMA de la Somme rappelle que le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes de gestion équilibrée des ressources en eau.

Un SAGE est doté d'une portée juridique du fait de son approbation par l'autorité administrative. Il s'agit d'un outil de planification à portée réglementaire qui fixe collectivement des objectifs et des règles pour une gestion globale, équilibrée et durable sur un périmètre homogène.

La CLE élabore, révisé et suit le SAGE dans son application. Elle peut confier l'exécution des certaines de ses missions à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un groupement de collectivités territoriales.

2. Etat des lieux/Diagnostic du SAGE Haute Somme

L'état des lieux et le diagnostic ayant été approuvés lors de la dernière réunion de CLE, les remarques qui avaient alors été faites ont été prises en compte et un CD-Rom reprenant l'état des lieux du territoire du SAGE Haute Somme, ainsi que le diagnostic et l'atlas cartographique a été remis à chaque participant. Il sera également envoyé à chaque membre de la CLE et des Commissions thématiques. Ce document représentant la base de travail des acteurs du SAGE, il est important que tous puisse le consulter.

3. Les tendances d'évolution du territoire

Quelques remarques sont faites au préalable :

Madame AUBERT rappelle que le SAGE devra être compatible avec le SDAGE Artois-Picardie. Afin d'atteindre le bon état, il devra être révisé tous les 6 ans, de la même manière que le SDAGE, afin de rester compatible.

Monsieur VORBECK indique qu'en ce qui concerne les scénarios tendanciels, il sera nécessaire de s'appuyer sur le tendanciel du SDAGE Artois-Picardie qui donne les grandes directions.

Monsieur MORTIER précise qu'il faut prendre en compte les évolutions climatiques qui sont actuellement discutées.

Monsieur SALOME rappelle qu'il ne faut pas oublier d'inclure la construction du Canal Seine-Nord Europe et les aménagements inhérents.

Monsieur DELAVEAUD précise que l'aménagement foncier est pris en compte dans les PPR et que ces Plans sont mis en place pour travailler sur le préventif. Il rappelle aussi que lorsque le SAGE sera approuvé, les communes auront 3 ans pour mettre leur PLU en conformité avec ce document.

Mademoiselle LECLAIRE présente ensuite les différentes stratégies qui vont pouvoir être adoptées par le SAGE. La stratégie 3 étant la plus ambitieuse et la 1 la moins ambitieuse.

Les membres des commissions thématiques pourront ensuite travailler plus en détails sur les scénarios tendanciels, qui viendront ensuite appuyer les mesures du SAGE.

Le diaporama est téléchargeable sur le site internet de l'AMEVA, rubrique SAGE Haute Somme.

→ Choix des stratégies

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques du territoire de la Haute Somme

→ Orientation 1 : Atteindre une bonne qualité pour l'ensemble des eaux de surface / Atteindre les objectifs de la DCE pour chacune des masses d'eau superficielle

Monsieur Mortier souligne l'existence de la loi ERU pour les nitrates et les phosphates.

En ce qui concerne la mise en conformité des STEP, monsieur VORBECK s'interroge sur ce que peut apporter le SAGE puisque cela est réglementaire.

Monsieur Florent-Giard indique qu'en ce qui concerne l'assainissement collectif, le rôle du SAGE est en effet limité, mais qu'il pourra avoir plus de poids en ce qui concerne l'assainissement non collectif et les réseaux. Les communes n'ont pas de règlements de service en ce qui concerne l'assainissement.

Monsieur Mortier souligne qu'il existe malgré cela des objectifs à atteindre quant à l'assainissement non collectif et que le SAGE peut permettre de les atteindre.

→O1 : Les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 2 : Préserver et reconquérir les zones humides

Monsieur MOROY souhaite qu'une mesure soit écrite par rapport aux ZHIÉP et aux ZSGE. Il indique qu'il faut définir les zones humides dans un 1^{er} temps, puis définir des priorités quant aux objectifs à atteindre dans un 2^e temps.

→O2 : Les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 3 : Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles

Monsieur MORTIER précise que la suppression des barrages peut avoir un impact sur les zones humides et qu'il faut que cela soit pris en compte.

→O3 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 4 : Lutter contre la dégradation des sédiments des cours d'eau

Monsieur DECROIX rappelle que les connaissances quant à la présence de PCB sur la Haute Somme ont fortement été alimentées grâce au comité interdépartemental et aux travaux menés par l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, et que nous sommes aujourd'hui dans l'attente des résultats de carottage permettant de définir la profondeur de la pollution.

→O4 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 2.

Enjeu 2 : Gestion qualitative de la ressource en eau sur la Haute Somme

→ Orientation 6 : Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable

Monsieur MOPTY indique qu'il serait intéressant de mutualiser les moyens entre les syndicats d'eau potable et les Conseils Généraux dans la mesure où certains petits syndicats manquent de moyens.

→O6 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 7 : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

Monsieur SALOME s'interroge sur le fait que certains SPANC ne soient pas encore mis en place alors que cela est normalement régit par la loi et désormais obligatoire.

→O7 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientations 8 et 9 : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole et industrielle

→O8 et 9 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 10 : Optimiser l'utilisation de la ressource et réduire la consommation

Monsieur FLORENT-GIARD indique qu'ils reçoivent de plus en plus de demandes de forages et qu'ils constatent une augmentation des prélèvements par captage. La DISEMA dispose d'un inventaire de tous les prélèvements réalisés sur la nappe.

Monsieur MORTIER rappelle que nous n'avons pas de connaissance précise en ce qui concerne le renouvellement de la nappe. Monsieur DELAVEAUD indique qu'une étude est menée dans l'Aisne par le BRGM quant aux quantités prélevables sur la nappe et à sa recharge.

Monsieur MOROY pense qu'il serait intéressant que cette étude puisse être étendue sur le territoire du SAGE Haute Somme compris dans l'Aisne, voire au territoire de la Somme.

Monsieur MOPTY pense qu'il pourrait également d'optimiser les eaux résiduaires des industries agro-alimentaires en épandage ou en irrigation plutôt que de prélever davantage.

Monsieur VORBECK précise que cela est rarement compte tenu de la qualité des eaux résiduaires.

→O10 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 11 : Sensibiliser la population à la protection de la ressource

→O11 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

Enjeu 3 : La gestion des risques majeurs sur la Haute Somme

→ Orientation 12 : Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

→O12 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 13 : Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

→O13 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 3.

→ Orientation 14 : Anticiper et gérer la crise

→O14 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 2.

→ Orientation 15 : Entretenir la culture/mémoire du risque

→O15 : les membres de la CLE choisissent la stratégie 2.

4. Questions diverses

Etudes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Deux études sont en cours :

- ✓ au nord du territoire du SAGE, en partenariat avec la communauté de communes du canton de Combles, soit 15 sous bassins concernés pour une superficie de 4615 ha. Le bureau d'études Sorange travaille sur ce territoire, le programme de travaux devrait être rendu pour septembre/octobre 2011.
- ✓ à l'est du territoire, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, soit 14 sous-bassins versants pour 3280 ha. Le groupement Emergence étude/Sépia Conseils réalise cette étude et doit rendre le programme opérationnel pour juin 2011.

Réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dans les collectivités

Les chefs-lieux de canton du territoire du SAGE ont été sollicités pour ce projet de réalisation de plan de désherbage dans le but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, soit une vingtaine de communes sur le bassin.

Le projet a finalement été lancé sur 4 communes pilotes : Etreillers, Fresnoy le Grand, Roisel et Vermand.

L'objectif est de protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau, et de sensibiliser les collectivités vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il est souhaité que cette opération, conduite en partenariat avec la FREDON Picardie, soit ensuite reprise par d'autres collectivités de la Haute Somme.

Projet Agro-Environnemental

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal qui identifie 6 enjeux dont un enjeu concernant la ressource en eau. Cet enjeu est le plus représentatif sur le territoire du SAGE Haute Somme. Il concerne 91 communes. Les MAE sont la combinaison d'un ensemble d'obligations et d'une rémunération, elles sont souscrites pour 5 ans. Les objectifs des mesures, basées sur le volontariat des exploitants agricoles, sont :

- ✓ le soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- ✓ la préservation de l'état des ressources naturelles sur des zones ciblées

L'AMEVA s'est donc porté opérateur MAE enjeu eau sur le territoire du SAGE Haute Somme. L'objectif pour cette 1^e année d'animation agricole est 10 à 15 contrats. Le syndicat organise 3 réunions d'informations auprès de l'ensemble des agriculteurs à Lesdins, Roisel et Nesle. Les dossiers sont à finaliser pour mi-mai, ils seront réalisés par les Chambre d'Agriculture de la Somme et de l'Aisne. Les mesures seront financées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Régional de Picardie.

Monsieur PAMART s'interroge sur la différence existante entre le Programme Eau et Agriculture (PEA) que propose l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Mesures Agri-Environnementales.

Madame LECLAIRE indique que le PEA de l'Agence de l'Eau ne propose que des mesures de réductions des produits phytosanitaires, contrairement aux MAE. Par ailleurs, le PEA propose des mesures à la culture alors que les MAE sont des mesures à la parcelle et doivent donc prendre en compte la rotation des cultures puisque les mesures sont contractualisées pour 5 ans.

Echéancier

Les commissions thématiques se réuniront en mai/juin prochain afin de travailler plus précisément sur les scénarios tendanciels de chaque enjeu du SAGE Haute Somme. Ce travail devrait être présenté en réunion de CLE en fin d'année.

Lors de cette réunion, les membres de la CLE devront valider l'organisation du PAGD, ainsi que les premières mesures du SAGE.

En 2012, le PAGD du SAGE Haute Somme sera rédigé puis présenté à la CLE pour validation, de même que le règlement du SAGE, qui lui devrait s'appuyer sur un soutien juridique.

La prochaine réunion de la CLE devrait avoir lieu fin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 12h45.